BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 142

17 – CHARENTE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINTES

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20220152. *Date de parution :* 7 août 2022.
Annonce numéro : 221. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

339 342 511 RCS Saintes.
ART VERT SAS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 286000.00 EUR.
Adresse : 119, Avenue de Rochefort, 17200 Royan.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux fins de rectification d'une erreur matérielle, il y a lieu de prendre en considération comme date d'effet de la présente publication le 01/08/2022 et non pas le 07/08/2022, le texte de l'avis à publier au BODACC ayant été réceptionné par le Greffe du tribunal de commerce de Saintes le 22/07/2022 : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ROYAN du 20 JUILLET 2022, la société ART VERT SAS, SAS au capital de 286 000 €, ayant son siège social à ROYAN (17200) 119 avenue de Rochefort, immatriculée au RCS de SAINTES sous le numéro 339 342 511 et la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION ROYANNAISE - SO.DIS.ROY, SAS au capital de 1 000 000 €, ayant son siège social à ROYAN (17200) 2 rue Lavoisier, immatriculée au RCS de SAINTES sous le numéro 309 812 881, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ART VERT SAS par la société SO.DIS.ROY. La société ART VERT SAS ferait apport à la société SO.DIS.ROY de la totalité de son actif, soit 5 313 993 €, à charge de la totalité de son passif, soit 3 451 792 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 862 201 €. La société, PIERAL (SAS au capital de 40 000 €, ayant son siège social à ROYAN (17200) 2 rue Lavoisier, immatriculée au RCS de SAINTES sous le numéro 501 862 171), société mère de la société Absorbante et de la société Absorbée, détenant la totalité des actions composant le capital des sociétés ART VERT SAS et SO.DIS.ROY, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La société SO.DIS.ROY sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion soit à la date d'approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante qui sera la date de réalisation de la fusion, sous réserve de la publication prescrite par l'article R. 236-2 du Code de commerce. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ART VERT SAS depuis le 1er mars

2022 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SO.DIS.ROY. La société ART VERT SAS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société SO.DIS.ROY, ainsi que ceux de la société ART VERT SAS, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINTES au nom des deux sociétés le 21 juillet 2022. Pour avis..

